



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 12427

Texte de la question

M. Laurent Furst attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés d'intégration sociale vécues douloureusement par les jeunes après leur sortie du système scolaire. Les enseignants apportent un savoir et des compétences de base à nos enfants. Même s'il existe toujours des marges de progrès, tout le monde reconnaît la qualité des enseignements prodigués. Ce qu'on peut en revanche regretter, c'est la part pour le moins congrue réservée dans ces enseignements à la préparation à la vie d'adulte et ses principes de base. À l'exception de certaines filières ou matières optionnelles, la vie pratique courante n'est pas ou peu enseignée. Plusieurs exemples peuvent être cités et témoignent de la nécessité de faire évoluer les contenus pédagogiques. Gérer son budget : beaucoup de jeunes se laissent entraînés par les sirènes de la société de consommation et se retrouvent très tôt en situation de surendettement. Préparer un repas équilibré : l'obésité est un fléau en augmentation constante et atteste du besoin d'éducation sur le sujet. Gérer un logement : cela suppose des connaissances de base, une attitude éco-responsable. Les nouvelles constructions BBC impliquent une conduite différente de celle de nos parents sans quoi nous ne tirerons pas de bénéfice des gains énergétiques obtenus grâce aux nouveaux procédés de constructions. Apprendre les comportements citoyens fondamentaux tels que les gestes qui sauvent face à un accident, faire découvrir aux jeunes les vertus de l'engagement. Certes, certains enseignants conscients de ces enjeux intègrent naturellement ces problématiques dans leur cours. Pour autant, cela reste nettement insuffisant au regard des enjeux de société. Il est de notre responsabilité collective de doter les jeunes générations des bons outils pour faciliter leur intégration dans la société. Il souhaite que ces éléments de la vie courante fassent partie intégrante de la formation des enfants dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité. Il lui demande quelles mesures il entend prendre dans ce sens.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, en cours d'examen au Parlement, entend bâtir pour le XXI^e siècle une École plus juste et garante de l'avenir de chacun. Dans cette perspective, elle place la réussite scolaire de tous les élèves au cœur du système éducatif, tout en favorisant dans le même temps la réussite pour chacun. C'est ainsi que l'École répondra aux mutations structurelles de notre société et s'affirmera comme le creuset de la cohésion sociale et civique, comme de l'intégration de tous. Favoriser la réussite pour tous, c'est aider chaque élève à acquérir des compétences qui lui permettront d'accéder à une formation adaptée à ses attentes et à ses besoins, de cultiver ses talents et de s'épanouir au bénéfice de toute la collectivité. Dans une nouvelle société de la connaissance telle que la nôtre, la maîtrise de savoirs disciplinaires ne peut plus se faire de manière cloisonnée, sans réinterroger les modalités d'appropriation individuelle ou collective des connaissances. En l'état, le socle commun de connaissances et de compétences accorde d'ores et déjà une large place aux compétences sociales et civiques pour développer l'apprentissage de la vie en société et préparer chaque élève à sa vie de citoyen. Cela comprend, notamment, l'éducation à la santé, à la sexualité et à la sécurité, la connaissance des gestes de premiers secours, et celle de notions juridiques de base et de gestion, permettant par exemple d'établir un budget personnel ou de signer un contrat. La loi, en

mettant le contenu du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » au coeur des attributions du futur conseil supérieur des programmes, va permettre que sa définition soit nourrie de réflexions actualisées à l'aune des évolutions sociétales. C'est aussi dans ce nouveau paysage que va se déployer l'ambition du numérique pour ses usages pédagogiques et pour de nouveaux accès aux savoirs. Pleinement inscrites dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) constituent un moyen privilégié d'éduquer aux médias et à l'information, dimension essentielle de la formation citoyenne et de l'exercice de la citoyenneté, au même titre que les apprentissages fondamentaux. La responsabilité de l'École est de faire en sorte que les élèves puissent s'approprier pleinement ces nouveaux outils et les mobiliser pour apprendre, pour exercer leur jugement critique et pour forger leur projet de vie. L'École de demain sera donc une École ouverte sur le monde et ses grandes problématiques, une École qui offrira à chaque élève des outils efficaces et pertinents pour forger son esprit critique et, ainsi, devenir un citoyen éclairé, épanoui et responsable.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12427

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7101

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5540